



African Academy of Languages (ACALAN) Hamdallaye ACI 2000 Porte 223 Rue 394, Bamako-Mali, Courriel :  
acalan@africa-union.org Site web : www.acalan-au.org Tél. +223 20 29 04 59 Fax +223 20 29 04 57

## Communiqué de l'Atelier sur l'harmonisation des systèmes d'écriture des langues transfrontalières véhiculaires éwé, soninké et songhay

### Introduction

L'Académie africaine des langues (ACALAN), en collaboration avec le Centre d'études linguistiques et historiques par tradition orale (CELHTO), et la Fondation KARANTA, a organisé du 11 au 13 mars 2020 à Ouagadougou, Burkina Faso, un Atelier pour l'harmonisation des systèmes d'écriture des langues transfrontalières véhiculaires éwé, soninké et songhay.



Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- i. Harmoniser les différences dans les pratiques orthographiques ;
- ii. Créer un alphabet et des systèmes d'écriture communs pour les langues concernées ;
- iii. Développer une forme d'écriture standardisée pour chaque langue ;
- iv. Développer un lexique minimum pour chaque langue ;
- v. Développer des règles de grammaire harmonisées ;
- vi. Discuter des stratégies et des moyens de mise à disposition et de diffusion des règles harmonisées disponibles.

L'atelier a réuni les membres des commissions des trois langues transfrontalières véhiculaires, le Président de l'Assemblée des Académiciens de l'ACALAN, le personnel du Secrétariat Exécutif de l'ACALAN, ainsi que la Secrétaire Permanente pour la Promotion des Langues Nationales et de l'Education à la Citoyenneté représentant le Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) du Burkina Faso.

Le Secrétaire Exécutif de l'ACALAN, Dr. Lang Fafa Dampha, a rappelé aux membres des commissions de langues transfrontalières véhiculaires la nécessité de travailler avec les structures de langues nationales. Il a exhorté les pays qui partagent les mêmes langues à

collaborer pour les promouvoir et les valoriser en harmonisant efficacement les systèmes d'écriture des langues. Il a affirmé que le rôle des Structures Nationales de Langues en tant que points focaux institutionnels nationaux est de représenter l'ACALAN dans leurs pays respectifs pour toutes les questions de langues en collaboration avec les commissions de langues transfrontalières véhiculaires. Il a invité et exhorté les responsables des structures nationales de langues à continuer à agir en tant qu'ambassadeurs de l'ACALAN, à rendre compte fidèlement et à travailler pour que les objectifs de l'ACALAN soit atteints.

Le Président de l'Assemblée des Académiciens de l'ACALAN, le Professeur Sammy Beban Chumbow, a décrit l'importance de l'harmonisation des systèmes d'écriture des langues africaines et le rôle des commissions de langues transfrontalières véhiculaires, (CLTV). Il a clarifié les concepts de langues transfrontalières et de langues véhiculaires, en donnant la différence entre les deux catégories. Il a également souligné les caractéristiques des langues transfrontalières véhiculaires, les critères de leur identification, le rôle et les fonctions des commissions de langues transfrontalières véhiculaires. Le Professeur Chumbow a également présenté le statut de "méga" langues telles que l'isizulu en Afrique du Sud, le sango en République centrafricaine, l'igbo au Nigeria dans le cadre des travaux de l'ACALAN.

Les membres des trois commissions de langues transfrontalières véhiculaires éwé, soninké et songhay ont présenté les rapports de leurs pays respectifs sur l'harmonisation des systèmes d'écriture des trois langues transfrontalières véhiculaires. Les présentations étaient structurées en trois parties : les réalisations, l'état actuel des choses et ce qu'il reste à faire (les perspectives).

A l'issue des différentes présentations, il est apparu que les langues transfrontalières véhiculaires éwé, soninké et songhay ont des règles orthographiques différentes selon les variantes des langues parlées dans les différentes régions des pays, et que les systèmes d'écriture sont régis par la législation de certains pays.

2

Au cours de la deuxième journée de l'atelier, le 12 mars, les participants ont travaillé en commission pour l'harmonisation des systèmes d'écriture de leurs langues respectives.

A l'issue de l'Atelier, les résultats suivants ont été enregistrés :

- i. Les différences dans les pratiques orthographiques ont été harmonisées ;
- ii. Un alphabet et des systèmes d'écriture communs pour les langues ont été créés ;
- iii. Une forme d'écriture standardisée pour chaque langue a été développée ;
- iv. Un lexique minimum pour chaque langue a été développé ;
- v. Des règles de grammaire harmonisées ont été développées ;
- vi. Des stratégies et des moyens de mise à disposition et de diffusion des règles harmonisées disponibles ont été discutés.

**Académie africaine des langues (ACALAN),  
Bamako - Mali, Le 14 mars 2020**